

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 955 promulguant l'arrêté du 1 septembre 1951 relatif aux nouveaux traitements applicables, à compter des 1er janvier 1919, 1er janvier 1950 et 1er juillet 1950, à certains personnels du cadre général des Transmissions de la France d'Outre-Mer.

n° 955

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 octobre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 10 juin 1884

Vu l'arrêté du 27 septembre 1951 relatif aux nouveaux traitements applicables à compter de 1er janvier 1949, 1er janvier 1951 et 1er juillet 1950, à certains personnels du cadre général des Transmissions de la France d'Outre-Mer.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, l'arrêté du 27 septembre 1951 relatif aux nouveaux traitements applicables, à compter des 1er janvier 3 949, 1er janvier 1350 et 1er juillet 1950, à certains personnels du cadre général des Transmissions de la France d'Outre-Mer.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où j besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.